

Rapport 4-21 Avis sur 5605 - Autorisation d'engagement pour la modernisation du réseau radio régional (RCube) en très haut débit par voie hertzienne	CESER BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ Conseil économique social et environnemental régional
Commission Mobilités - Énergie Rapporteur : Gérard Thibord	Séance plénière Mardi 21 juin 2016

Dans le cadre du déploiement du Très haut débit (THD) sur les territoires, la Région Bourgogne Franche-Comté investira 112 M€ pour que la fibre optique arrive dans les foyers, soit 400 000 prises FTTH (Fiber to the home) sur la période 2015-2020. L'enjeu pour la Région et les Départements est de disposer d'une solution innovante de Très Haut Débit par voie hertzienne pour les territoires qui ne seront pas couverts par la première phase des Schémas directeurs d'aménagement numérique (SDAN) sur la période 2015-2020. Ce rapport engage 8 millions d'euros.

Le CESER prend acte de ce rapport qui s'inscrit dans la continuité d'engagements antérieurs pris par le Conseil régional de Bourgogne.

Il regrette de n'avoir pas eu, en commission, les explications techniques sur la solution retenue ; il souligne la volonté de trouver des réponses transitoires aux besoins d'aménagement numérique des populations et des entreprises.

Le CESER s'interroge sur la situation du Jura, dont il est mentionné que son accès à l'offre satellite Eutelsat est « saturé » et qui n'est pas concerné par le rapport.

Pour ce rapport et l'ensemble des rapports présentés sur les aménagements numériques, le CESER forme le vœu que la future Stratégie de cohérence régionale pour l'aménagement numérique (SCORAN) permette une mise à plat des dispositifs existants, un diagnostic territorial précis de la couverture numérique et l'élaboration d'une politique globale pour l'ensemble de la Bourgogne Franche-Comté.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité.